

PREX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE
Par an (payable d'avance)..... \$5.00
— (payable durant l'année)..... 6.00
EDITION SEMI-QUOTIDIENNE
Par an (payable d'avance)..... \$3.00
— (payable durant l'année)..... 4.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quodidienne en payant un écu au bureau du journal.

Bureaux à Québec, No. 1, rue Beaud, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion..... \$0.50
Chaque insertion suivante..... 0.12
Pour chaque ligne au-dessus de six lignes, première insertion..... \$0.80
Chaque insertion suivante, par ligne..... 0.08

Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC.

LUNDI, 29 NOVEMBRE 1869.

Nouvelles du Jour.

Il n'y a pas l'ombre d'une nouvelle parlementaire à enregistrer aujourd'hui. Le gouvernement met la dernière main à son bill pour la police provinciale; MM. Chauveau et Ouimet confèrent avec M. Cartier; M. Robertson élabore son exposé; enfin, l'opposition se concerta pour attaquer le ministère sur la question financière. Hors cela, il n'y a rien; pas une rumeur: les ministres sont muets et les chefs de la gauche assez indécis.

On dit que l'honorable juge Gauthier a reçu de ses médecins et amis, le conseil de demander au gouvernement un congé d'absence.

Sir George E. Cartier, ministre de la milice, part ce soir pour Ottawa.

Nous voyons avec satisfaction que Sir Alexander Spearman, qui est un des commissaires de la dette publique d'Angleterre, vient d'être nommé membre du Très-Honorable Conseil Privé d'Angleterre. Sir Alexander avait été nommé Baronet sous un gouvernement conservateur, et c'est sous un gouvernement réformiste qu'il obtient le titre de Très-Honorable avec un siège au Conseil Privé. Il est beau-frère du colonel T. B. Campbell, de St. Hilaire, ancien député du comté de Rouville.

Informations.

Samedi, le D. Fortin, M. Laurent Têtu, M. Evanturel et M. Gauvreau, sont allés faire une excursion sur le chemin du lac St. Jean.

Le dîner offert, au Stadæon, par les principaux négociants de Québec, à Sir Georges E. Cartier et à l'hon. M. Langlois, aura lieu dans une quinzaine, au retour d'Ottawa des deux ministres fédéraux.

Le Times, d'Ottawa, annonce que le Parlement fédéral se réunira le 15 février.

Les élections municipales auront lieu lundi prochain, le 6 décembre.

Nous apprenons que M. MaAvoy se présente contre M. Mailloix dans ce quartier Jacques-Cartier.

Les capitalistes américains qui sont entrés en négociations pour acheter le contrat du chemin de fer des Piles sont attendus aux Trois-Rivières, demain, pour conclure.

Une des choses les plus pénibles que nous connaissons, c'est la manie qu'ont un certain nombre de nos compatriotes aux Etats-Unis de fonder des journaux. Il pourrait employer plus utilement leur temps et leur argent qu'à établir des feuilles la plupart au dessous du médiocre.

Le dernier venu déclare qu'il vient essayer de remplir un vide depuis longtemps béant!

Il paraît que le Trésorier Robertson renvoie à M. Wood, la boucle que celui-ci a lancée à M.

Dunkin. Il dit que le trésorier d'Ontario tarde beaucoup à transmettre certains papiers dont on a absolument besoin pour en arriver une solution.

M. E. K. Edwards, le sténographe bien connu du Globe, vient d'être nommé rapporteur au Congrès à Washington, avec un salaire de \$3,500 par an.

M. Edwards excelle dans son art. Doué d'une grande habileté jointe à une patience à toute épreuve, il donnait les comptes-rendus parlementaires les plus complets et les plus sûrs: le Globe ne le remplacera pas.

On paraît fort satisfait au Nouveau Brunswick du résultat des élections à Terrebonne, sous prétexte que l'île a plus besoin de secours qu'elle ne donnera de revenu. La véritable raison paraît être cependant, comme l'avoue un journal, l'angoisse que les habitants ne s'entendent trop bien avec les canadiens français et donnent une nouvelle force à notre élément.

La nomination pour Brome a lieu seulement aujourd'hui: on dit que le capt. Manson se présente contre M. Dunkin.

On dit que l'orateur Cockburn va être nommé juge.

Nous lisons dans le Pays: La valeur des importations à Montréal pour le mois d'octobre a été de \$2,683,093, ce qui fait une diminution de \$80,000 sur le mois correspondant de 1868.

Le total des importations, depuis le mois de janvier 1869, est de \$921,708,193; dans le même temps, en 1868, il était de \$920,582,424. Les marchandises en franchise pour 1869 sont au montant de \$4,047,113; pour 1868, elles étaient de \$3,531,825. Il y a cette année une baisse dans le commerce des laines, des cotons et des soies, puisque en 1869 la valeur des importations dans cette branche est de \$5,564,194, tandis qu'en 1868 elle était de \$6,162,183.

A une assemblée des membres des différentes facultés de l'Université-Laval, tenue le 26 novembre 1869, sous la présidence de l'abbé M. R. Méthot, vice-recteur, les résolutions suivantes ont été adoptées. Proposé par J. A. Sewell, écuyer, doyen de la Faculté de Médecine, et secondé par l'abbé Ovide Brunet, professeur à la Faculté des Arts: 'Que les dites Facultés ont appris, avec un profond regret, la mort du Dr A. O. Hébert, l'un des professeurs de cette institution, lequel pendant une carrière aussi brillante qu'elle a été courte, avait su, par ses talents, par son attachement à ses devoirs, par sa bonté et son affabilité, se rendre cher à tout le monde, élèves et confrères.'

Proposé par A. Jackson, écuyer, professeur à la Faculté de Médecine, et secondé par Jacques Crémieux, écuyer, doyen de la Faculté de Droit: 'Que, comme marque de respect pour le défunt, les différentes Facultés portent le deuil pendant l'espace d'un mois.'

Proposé par L. J. A. Simard, écuyer, professeur à la Faculté de Médecine, et secondé par C. F. Langlois, écuyer, professeur à la Faculté de Droit: 'Que l'Université en corps offre ses plus vives condoléances à Mme Hébert et à sa famille, à l'occasion du grand malheur qui les frappe, et que copie de ces résolutions soit envoyée à Mme Hébert.'

M. E. Méthot, vice-recteur, Président. BANJ. PAQUER, prêtre, Secrétaire.

On assure que le Major Stisted, C. B., ex-Lieutenant-Gouverneur d'Ontario, recevra du

gouvernement anglais un commandement important dans les Indes.

CONSEIL LEGISLATIF.

DÉBATS SUR L'ADRESSE. Séance du 25 novembre.

L'hon. M. LeMaire, en proposant l'adresse en réponse au discours du Trône a prononcé le discours suivant:

Honorables Messieurs, En me levant, pour m'acquiescer de la tâche extrêmement honorable, je l'avoue, de proposer l'adresse en réponse au discours du Trône, je dois vous exprimer mon regret que le choix du gouvernement ne soit pas tombé sur quelque autre des Honorables Membres de cette Chambre, plus expérimenté et plus éloquent que moi. C'est pour la première fois que je prends la parole dans cette Chambre et je vous avoue que mon embarras est grand. Cependant, quelque difficile que soit, pour moi, la tâche que je remplis en ce moment, j'ai cru devoir l'accepter, en comptant plutôt sur votre indulgence que sur ma capacité.

En convoquant le Parlement à cette époque de l'année, le Gouvernement paraît avoir eu en vue de faciliter la besogne aux membres de la Législature, pour ma part, j'applaudis à cette détermination, persuadé que je suis que nos travaux parlementaires devraient être abrégés autant que possible, en égard toutefois aux exigences du bien public.

La récolte de cette année a fait revivre l'espoir dans le cœur des colons, et on ne peut être trop reconnaissant au Tout-Puissant. La misère et de la pauvreté, résultat de cette abondance de récoltes, ramènent le courage et entretiennent l'espoir pour l'avenir. En effet, de toutes les parties du pays, on a constaté que les travaux durs et pénibles de l'agriculture avaient été couronnés d'un bon succès et avaient obtenu un résultat dont il a raison d'être satisfait.

A la dernière session, il a été adopté des lois concernant l'agriculture. Le nouveau système qui a été inauguré, reconnoît l'approbation générale. Le Conseil agricole a déjà com mencé ses importantes travaux et le pays attend de ses sages délibérations d'heureux résultats. C'est, en effet, l'agriculture que nous devons le plus encourager dans le pays et tous les efforts que fera le Gouvernement dans cette voie, sont accueillis avec faveur et empressement. Les agriculteurs qui ont été et seront voués à cette fin, sont des encouragements dignes de ceux qui sont appelés à aider à la prospérité générale. Il en est de même de la Colonisation. Sillonner notre Province de bonnes routes est un grand pas dans la voie des améliorations, et pour ma part, je verrais avec plaisir, le gouvernement s'occuper d'un projet qui aurait pour but de macadamiser une ou plusieurs grandes routes, dans cette Province.

Mais, pour le moment, c'est vraiment avec joie que nous avons vu que les chemins de Colonisation, commencés ou entrepris avant ou depuis la dernière session, ont été poussés avec vigueur et que le gouvernement paraît veiller avec sollicitude sur l'exécution de ces chemins. Nous avons vu que le digne chef du département de l'agriculture et de la colonisation, notre commissaire des Travaux publics, s'est imposé la tâche fatigante et pénible de visiter lui-même ces chemins de colonisation. Un tel zèle mérite une mention publique, dans le but d'encourager le Gouvernement, dans sa bonne politique à cet égard et l'hon. Commissaire continuation d'une œuvre aussi bien commencée. En effet, voir de ses yeux à toujours été et sera un moyen plus sûr d'amener à bonne fin, une entreprise quelconque.

L'Education continue à prospérer et à avancer et si les efforts et les sacrifices que nous faisons pour la prospérité matérielle du pays, sont légitimes et louables, à plus forte raison ne doivent-ils pas l'être ceux qui ont pour principal motif l'avancement de l'instruction: faire disparaître l'ignorance par une bonne éducation primaire, orner l'esprit par une instruction

plus forte, sous les éléments de prospérité dignes de tous nos efforts, comme de toutes nos sympathies.

Lorsque les lois, autorisant les sociétés de Colonisation, ont été adoptées, je ne croyais pas qu'elles fussent recevoir une exécution aussi prompte. Plusieurs de ces sociétés ont été fondées sous l'opinion d'une loi. Il me semble que c'est bien un des moyens les plus efficaces d'encourager nos compatriotes, de toute origine, à rester parmi nous. Chaque citoyen peut, à l'aide de ces sociétés, contribuer sans trop grands sacrifices, au maintien de notre population. Tout en aidant ceux qui le courage, comme l'amour du sol et le patriotisme dirigent vers nos forêts, dans le but de les abattre, pour faire des établissements capables de rivaliser avec ceux de leurs frères, les chemins de Colonisation, l'encouragement de l'agriculture, l'avancement de l'instruction publique de nos sociétés de Colonisation, sont un des meilleurs (si non le plus sûr), moyens de faire prospérer notre pays. Pour ma part, je verrais avec plaisir, le Gouvernement encourager davantage, si cela est possible, les sociétés de Colonisation, que je considère appelées à faire un bien réel dans le pays.

Il en est de même des chemins à lisses de bois et des voies ferrées. Je ne parlerai pas des avantages de ces grandes voies de communication. Le pays les a déjà jugées, en les approchant, et l'élan d'un bon nombre de nos municipalités pour encourager ces chemins est une garantie de leur exécution. Le Gouvernement, en mettant, comme il l'a fait, la caisse publique à contribution, pour les aider, a démontré qu'il reconnoît l'utilité de ces routes, sans obérer le trésor d'une manière extravagante, mais toujours dans le but d'offrir un encouragement aussi judicieux que profitable, pour aider le parachèvement de ces œuvres d'entreprise.

J'ai signalé les divers moyens en notre pouvoir, pour faire avancer la Colonisation. Depuis assez longtemps on parle de l'extension d'étendue de terrains situés au delà des Laurentides. Notre pays, déjà si grand, demande de plus grands développements. Si les vallées de la Manicouagan, du St. Maurice, de l'Orléans, de la Gatineau et du lac St. Jean, sont composées, comme on en a l'espoir, de terres fertiles et de forêts bien boisées, ce sera un nouvel encouragement donné à notre colonisation. Nous verrons les descendants de nos valeureux et intrépides pionniers, entrer avec courage dans ces forêts vierges pour les feller et leur offrir, à la patrie ce qu'elle doit en attendre, en fait de progrès et d'avancement. Espérons donc que ces exploitations se continueront et que les succès couronneront les efforts du gouvernement, qui a entrepris de faire connaître les trésors encore ignorés de notre prospérité. C'est certainement à l'aide de tous ces prodigieux mais énergiques moyens que l'on maintiendra nos populations dans le pays et que l'on offrira à l'étranger l'occasion de venir ici, pour acquiescer une sienne, qu'un travail dur à la vérité, mais persévérant, ne manquera pas de lui donner. Bien que les affaires de la Province aient été confiées à des mains sages et prudentes, néanmoins on a cru utile de soumettre l'organisation et les dépenses du service à une enquête. Cette sollicitude n'a pas manqué de donner une nouvelle confiance et le rapport des commissaires sera avec satisfaction: car la commission est composée d'hommes, dont la réputation de savoir et de probité, offre la plus entière confiance.

Le plûtôt l'arbitrage qui doit se faire entre le Haut et le Bas Canada, aura eu lieu, sera le mieux, car il devient urgent de connaître exactement quelle est notre position financière.

Depuis que le Canada est passé par le régime constitutionnel de l'Angleterre, bien des luttes politiques ont eu lieu. Nous avons dû combattre, peut-être trop souvent pour le maintien de nos droits et de nos libertés, mais ces luttes n'ont pas été infructueuses. Jouissant de la liberté des juges anglais, nous avons eu la parole libre dans nos assemblées parlementaires et, si parfois on a essayé de la restreindre, le bon sens comme le bon droit, ont fini par prévaloir.

—Tu vas le savoir! répondit Langlade. —Que veux-tu faire de moi? —Tenir mon serment, parbleu!... à tuer! —Oh! grâce, grâce! s'écria-t-elle. Langlade la repoussa et dit: —Pas de grâce! —Mais tu es libre maintenant, nous pouvons fuir, fuir ensemble! —Non, je ne veux plus. Tu ne m'aimes pas. —On! si, je t'aime! —Tais-toi. Tu mens. —Je t'aime, te dis-je, je te le jure! —On ne livre pas celui qu'on aime, on ne le charge pas devant le tribunal, on ne le trahit pas! Allons, apprête-toi à mourir. —Non... non... grâce! —Si tu crois en Dieu, fais ta prière. Quand cette pendule sonnera sept heures, tu auras cessé d'exister. Elle bondit, elle se traîna aux pieds de Langlade, elle embrassa ses mains elle pleura, elle cria. Il fut inflexible et se borna à lui dire. —Rappelle-toi la scène de la prison. Sept heures sonnent. Il ouvrit la fenêtre toute grande et s'élança sur Soleil-Couchant. Il entra aux Tuileries, s'accrocha le trône, but des vins du roi, et maoué de sang et de boue, à moitié ivre, le pistolet à la main, le sabre retenu au côté par une grosse corde rouge, il se rendit chez Soleil-Couchant pour finir sa soirée. Sans se donner le temps de sonner, il enfonça d'un coup de pied la porte, pénétra dans le salon, entendit un bruit de voix dans une pièce voisine, et poussa une autre porte. Il se trouva dans le salon de Soleil-Couchant. Soleil-Couchant, dès qu'elle aperçut Langlade, poussa un cri. Il y avait du reste de quoi être effrayé. —Que me voulez-vous? dit Soleil-Couchant, qui n'avait pas même songé à fuir, tant elle était atterrée.

Sans parler des divers systèmes qui nous ont régi, je puis dire, pourtant, que notre loyauté a toujours été franche, quand on a su nous accorder ce que nous avions le droit d'avoir. Aussi malgré ces changements de systèmes de gouvernement, le peuple de la Province de Québec peut s'enorgueillir d'avoir toujours contribué à maintenir le lien qui nous unit à la Mère Patrie.

Depuis l'inauguration de la confédération et la division actuelle des Provinces, nous travaillons, avec confiance, pour la consolidation du nouvel état de choses; s'il est possible de soupçonner que la loyauté envers notre Gracieuse Souveraineté ait été, à un instant, affaiblie, à raison de ces changements, je crois pouvoir dire avec orgueil, que la réception qui a été faite à Son Altesse Royale, le Prince Arthur, dans toutes les Provinces de la Puissance et dans celle de Québec, en particulier, est une preuve que cette bonne loyauté existe, plus vivace que jamais. Aussi, est-ce avec joie que nous apprenons que notre Province a reçu, comme son hôte distingué, un des fils de notre Gracieuse Reine, pendant son séjour dans cette bonne vieille ville de Québec, le berceau du Canada. Le pays applaudit à cette politesse aussi spontanée que généreuse et patriotique que.

La prospérité qui nous est annoncée, relativement aux finances, maintiendra la confiance dans notre nouveau système, et s'il y a un excédent sur les dépenses, nous nous en réjouissons; mais j'ai peine à croire que l'administration ne cherche pas à faire des encas de fonds au delà d'une juste mesure: car il me semble que le meilleur placement que puisse faire le gouvernement consiste dans les améliorations publiques. C'est ainsi que le public entend la sagesse de l'économie.

Il est indispensable de pouvoir au logement de Son Excellence, le Lieutenant Gouverneur, ainsi que pour les divers départements du service public. Le Gouvernement, en entreprenant ces travaux, devra le faire avec prudence, de manière à éviter même le reproche de l'extravagance, que ne manquera pas de lui adresser la population, s'il outrepassait les moyens qui sont à sa disposition.

Notre système municipal doit être surveillé de manière à être amélioré, autant que les circonstances l'exigent, et une codification des lois municipales étant devenue indispensable, le gouvernement avait soumis un projet de Code à la dernière session, qu'il a bien voulu continuer à celle-ci, afin de donner occasion à l'opinion publique de se prononcer sur cette importante législation. Il ne peut y avoir de raison, pour résister plus longtemps à la passation du code municipal, qui, tout en réunissant, dans un cadre plus restreint, toutes nos lois municipales, sans en changer notablement les principes, offrira une loi plus agréable à l'étude, comme plus facile dans son application.

Bien que la milice, le service militaire et naval et la défense du pays soient des sujets du ressort du Gouvernement de la Puissance, il est néanmoins indispensable, pour la bonne organisation plus efficace de la Police. La bonne exécution de nos lois, la paix publique, le repos et la sûreté des citoyens, comme la protection due à la propriété, sont autant de raisons qui militent et parlent bien haut en faveur d'un bon système de Police. Nous devons nous y employer pour conserver aux Chambres de la Législature, le respect et la protection, auxquelles elles ont incontestablement droit, au cas que l'on pourrait, par l'intimidation ou autrement, gêner, en quoique ce soit, leur liberté de parole et d'action.

Tous ces graves sujets méritent, Hon M. M., votre sérieuse attention. Le pays attend de nous que nous apporterons à leur considération, tout le soin dont nous sommes capables. Nous voulons répondre dignement à l'attente de Son Excellence. Pour cela, il n'est pas de plus sûr moyen que de nous confier à Celui qui peut seul bénir nos efforts et couronner nos travaux.

HON. M. BRYSON.—C'est avec un vif sentiment de plaisir que je seconde la motion de mon honorable ami, le représentant des Mille Isles. Si je n'avais déjà eu l'occasion d'éprou-

ver l'indulgence de mes collègues, je me serais trouvé, très certainement, inégal au devoir qui m'incombe.

Dans son discours du trône, Son Excellence a daigné nous faire observer l'abondante récolte que la Providence a bien voulu faire tomber sur notre Province. Avec moi vous remercierez le Tout-Puissant pour son extrême bienveillance et vous le priez de faire étinceller sur l'année qui va suivre, un peu de ses rayons bénis qui, en retour de nos prières, font mûrir le blé et semment l'abondance et la joie chez le banquier comme chez le paysan.

La loi d'Education, promulguée lors de la dernière session, a été généralement bien accueillie, et je suis positif à assurer que la minorité de cette province est persuadée que ses droits seront protégés, et qu'il y aura justice pour elle en dépit des croyances religieuses et des nuances des nationalités.

L'argent dépensé au nom de la Colonisation et de l'Emigration sera toujours placé à forts intérêts, s'il a pour effet de conserver au pays les jeunes générations, portées malheureusement à s'expatrier, et à donner ainsi le plus pénétrant des exemples à ceux qui restent derrière elles, exemples tendant ni plus ni moins à introduire l'anémie au sein de notre population si vivace. Aujourd'hui ce malheureux état de choses est à la veille de cesser, car le Canada offre à ses enfants, des avantages aussi considérables que ceux donnés par les autres pays.

Il m'est inutile de vous prier, honorables messieurs, de vous joindre à moi pour exprimer à S. Exc. combien nous lui sommes reconnaissants pour l'aimable réception faite en notre nom, au fils de notre souveraine bien aimée: Tout homme loyal et honnête exprimera comme moi, le vœu de voir le Prince Arthur vivre longtemps pour se voir entouré de sentiments affectueux et dévoués, comme ceux qui lui ont été exprimés par le peuple du Canada.

J'ai toutes les raisons de croire que vous êtes satisfaits de l'état prospère de nos finances, et je dois dire que si le gouvernement est en mesure de rencontrer les dépenses nécessaires par l'érection de nouveaux édifices propres aux départements publics, j'ai aisément en sera mieux placé.

Pour que la Confédération devienne un bienfait pour cette Province, il faut qu'elle soit basée sur l'économie. Le Gouvernement a déjà fait preuve de tact en n'insistant pas sur la passation de l'acte municipal, lors de la dernière session, il a compris toute l'importance de ce projet de loi, et sans aucun doute a été reconvoqué de ce qui a pu sembler une hésitation; car il a dû recevoir pendant la vacance une foule d'informations précieuses, qui le mettent à même de faire maintenant un excellent code municipal.

Je ne puis mieux finir qu'en vous remerciant bien, messieurs, mes remerciements, pour votre gracieuse attention.

HON. M. FRASER DE BERRY.— Ayant eu occasion lors de la première session, d'éprouver votre indulgence, je la sollicite de nouveau pour ajouter quelques courtes remarques à celles qui viennent de tomber de la bouche des honorables messieurs qui ont proposé et secondé l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de cette Province.

Je puis dire, sans crainte d'être contredit, que jamais depuis 1791, époque à laquelle nous commençons à jour d'institutions représentatives, qu'un discours du trône n'a été prononcé en langage français d'une manière aussi habile et distinguée.

Sans prendre en considération les nombreuses mesures auxquelles le discours fait allusion, je me bornerai simplement à vous parler des basses que le gouvernement désire faire ériger. Parmi ces basses la résidence du représentant de notre gracieuse souveraine en cette Province devra tenir en première ligne. J'ose espérer que le gouvernement et les chambres s'empresseront, pour remplir leur mandat envers Sa Majesté et le peuple de ce territoire, d'assurer un vote d'argent proportionné à l'impor-

VARIÉTÉS.

—Deux membres du cabinet, sont très mécontents de voir indéfiniment ajournés la Saline Barthélemy des préfets à poigne.

—Vous verrez, disait l'un d'eux au journaliste, son confident, que ce sera il le plus fort grief du tiers parti et que notre chute sera inévitable. Mais l'empereur préfère les préfets à ses ministres!..... —En effet, c'est bien là une question de préférences!.....

Un groupe d'une centaine de personnes s'était formé devant la boutique d'un débitant de vins du quartier Mouffetard à Paris. Il était occasionné par une inscription que des plaisants avaient charbonné pendant la nuit sur la muraille de l'établissement. Voici cette inscription: Cet affreux mastroquet, dans une cave obscure, Prépare tous les soirs son horrible mixture. Le liquide qu'il vend n'a rien du jus divin, Et si l'ouït encore, c'est d'être appelé vin.

On a inauguré, à la Rochelle, la statue de l'amiral Duperré; le discours de M. le ministre de la marine ressemble à tous les discours de ce genre, mais j'y remarque un trait admirable, — de l'antique tout pur: — Le capitaine Duperré, commandant la Strée, est attaqué par une division anglaise de deux vaisseaux et trois frégates. —Amusez ou je te coule, hèle une frégate ennemie.

—Coule, mais je n'amène pas, répond Duperré. Il ne coula point et n'amena point. Cette réponse ne vaut-elle pas mieux que le: Frappe! mais écoute, de Themistocle.

FIN.

Fauleton de L'ÉVÉNEMENT DU 29 NOVEMBRE 1869.

JULIA

PAR ADOLPHE BELOT.

(Suite et fin.)

—C'est une infamie! cria-t-on de toutes parts, nous sommes trahis! Un coup de pistolet, parti on ne sait d'où, retentit.

Aussitôt les soldats, se croyant attaqués éparpillèrent leurs fusils: une décharge à bout portant frappa la foule. Une soixantaine d'hommes sont étendus par terre; plus de trente ont été tués sur le coup. Le sang coule à flots.

Quand le premier moment de stupeur est passé, on songe à secourir les blessés. On les porte dans les maisons et les pharmacies voisines. En même temps s'avance un chariot attelé d'un cheval blanc. On y entasse les cadavres, on les éclaira avec des torches et le funèbre cortège parcourt Paris aux cris mille fois répétés de: Vengeance! vengeance! On égorga le peuple! Savari, qui se trouvait au premier rang de la colonne, a été atteint. Il est mortellement blessé. Transporté sous une porte-cochère du boulev-

vard, il fait signe aux personnes qui l'entourent qu'il veut parler et on se penche sur lui.

—Portez-moi rue de Grammont, dit-il d'une voix suppliante, je veux revoir quelqu'un avant de mourir.

Deux hommes du peuple, deux de ces hommes qui se dévouent à toutes les infortunes et se laissent toucher par toutes les prières, improvisent une civière, y étendent le blessé et se mettent en marche. Un enfant les suit; il tient à la main une torche qui éclaire la poitrine sanglante de Savari et son beau visage que la mort envahit déjà. Tout le monde se découvre sur leur passage; les femmes pleurent, les hommes crient: Aux armes! Il est environ minuit; le rappel et la générale s'entendent au loin; toutes les églises sonnent le tocsin.

Les hommes qui portent Savari et l'enfant qui les suit avec sa torche s'avancent au milieu de toutes ces rumeurs.

Arrivé devant une maison de la rue de Grammont, le blessé se ranime et fait signe d'arrêter. On frappe à une porte cochère, on monte au troisième étage, on agite vivement la sonnette. Mais personne ne répond. L'appartement est maintenant désert.

Julia, éperdue à la suite de la révélation qu'on lui a faite, s'est enfuie depuis une demi-heure avec Marietta. Savari ne veut pas qu'on le transporte chez lui et, après une courte agonie, il expire à la porte de sa fiancée, en murmurant son nom.

XXII

Lorsque la grande voix de l'émeute gronde dans Paris, l'agitation qui règne au milieu des rues franchit les plus hautes murailles et pénètre dans les prisons. La surveillance des gardiens se ralentit; ils sont à la piste des nouvelles qui viennent du dehors, ils craignent

pour leur propre sûreté. Les soldats qui, au besoin, pourraient leur prêter main forte, sont souvent obligés d'abandonner leur poste isolé et de rallier leur caserne. Les prisonniers sont agités, violents, prêts à profiter de toute éventualité, à se ruer sur les portes, à escalader les murs, à massacrer ceux qui tenteraient de les retenir sous les verrous.

Au dehors, le peuple combat pour la Liberté; au dedans, le prisonnier est prêt à combattre pour sa liberté.

Le jeudi 24 février, au plus chaud de l'émeute Langlade se précipita sur un gardien qui avait eu l'imprudence d'entrer seul dans sa cellule, il étouffa ses cris à l'aide d'un baillon, le désabilla, revêtit sa capote et son képi, s'arma de son troussseau de clefs, et sortit tranquillement par la grande porte. On se battait en core en ce moment sur les quais, et les directeurs, les gardiens, les agents de toute espèce étaient trop émus pour prendre garde à cette audacieuse évasion.

Langlade se mêla à l'émeute, combattit tantôt avec le peuple, tantôt avec la troupe. Peu lui importait. Il n'avait pas d'opinion politique. Il entra aux Tuileries, s'accrocha le trône, but des vins du roi, et maoué de sang et de boue, à moitié ivre, le pistolet à la main, le sabre retenu au côté par une grosse corde rouge, il se rendit chez Soleil-Couchant pour finir sa soirée. Sans se donner le temps de sonner, il enfonça d'un coup de pied la porte, pénétra dans le salon, entendit un bruit de voix dans une pièce voisine, et poussa une autre porte. Il se trouva dans le salon de Soleil-Couchant.

Soleil-Couchant, dès qu'elle aperçut Langlade, poussa un cri. Il y avait du reste de quoi être effrayé. —Que me voulez-vous? dit Soleil-Couchant, qui n'avait pas même songé à fuir, tant elle était atterrée.

—Tu vas le savoir! répondit Langlade.

—Que veux-tu faire de moi?

—Tenir mon serment, parbleu!... à tuer!

—Oh! grâce, grâce! s'écria-t-elle.

Langlade la repoussa et dit: —Pas de grâce!

—Mais tu es libre maintenant, nous pouvons fuir, fuir ensemble!

—Non, je ne veux plus. Tu ne m'aimes pas.

—On! si, je t'aime!

—Tais-toi. Tu mens.

—Je t'aime, te dis-je, je te le jure!

—On ne livre pas celui qu'on aime, on ne le charge pas devant le tribunal, on ne le trahit pas!

Allons, apprête-toi à mourir.

—Non... non... grâce!

—Si tu crois en Dieu, fais ta prière. Quand cette pendule sonnera sept heures, tu auras cessé d'exister.

Elle bondit, elle se traîna aux pieds de Langlade, elle embrassa ses mains elle pleura, elle cria. Il fut inflexible et se borna à lui dire.

—Rappelle-toi la scène de la prison. Sept heures sonnent. Il ouvrit la fenêtre toute grande et s'élança sur Soleil-Couchant.

Revue Financière et Commerciale.

Montant perçu à la Douane de Québec, le 29 nov. courant, \$31.68.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York, 10 h. a. m. — L'or est coté à 247, l'argent sterling 9. Les greenbacks sont achetés à l'échange sterling 9.

PRODUITS EN GROS DE MONTRÉAL.

Farine, par quart de 195 lbs.—Pas de ventes de supérieure extra; extra \$4.75 à \$4.80; de de supérieure \$4.40 nom; supérieure du Canada \$4.30.

PRIX COURANT DU CUIR.

Table with columns for leather types (e.g., Haddock, O.S., Slaughter) and prices per unit.

COMMERCES DE CUIR.

Les affaires pendant la semaine dernière ont été beaucoup plus satisfaisantes que précédemment.

COMMERCES DE CHAUSSURES.

Nous avons encore à mentionner que les demandes des marchandises dans cette branche dépassent les quantités de marchandises en mains.

MARCHÉS DE NEW-YORK.

Coton se vendant à 25 pour Middling Uplands. Marché à fleur coté calme aujourd'hui; recettes 11,500 qts.

PASSAGERS.

Liste des passagers par le steamer Peruvian, pour Liverpool.—Madame Reeve et ses enfants, M. Goulet, M. Thomas Jarvis, M. MacKay, M. Jas. Cameron, M. W. H. Waite, M. P. H. Burton, M. B. Burton, M. W. McLaughlin, M. Thomas Glover, M. John Shearer, M. Marman Robertson, M. E. C. Bayley, Major Scott, 69e Rég., M. F. S. Gooch, M. Cyrille Graham, Capt. Kentish, 69e Rég., M. W. O. Spiller, M. Thewles, 69e Rég., M. H. L. Smyth, M. P. Grant, M. T. H. Stagner, M. F. Slack, Capt. et Madame Dohman, 26 passagers de chambre et 55 passagers d'entrepont.

Décès.

A St. Roch de Québec, le 26 du courant, après quelques jours de maladie, M. Simon Jolien, marchand, âgé de 51 ans.

Annances Nouvelles.

SOCIÉTÉ HARMONIQUE DE QUÉBEC

La première répétition de l'Orchestre de cette Société aura lieu à la Salle de Musique, Rue St. Louis, LUNDI prochain, le 29 du courant, à 8 heures précises du soir.

A VENDRE.

900 MINOTS de Patates, première qualité. HARDY & LORTIE, No. 4, Rue Sous-le-Fort, Québec, 24 nov. 1869.

Annances Nouvelles.



CORPORATION DE QUÉBEC.

NOMINATION D'UN MAIRE ET DES CONSEILLERS DE VILLE.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la nomination de tous les candidats pour les charges de Maire pour la Cité de Québec et d'un Conseiller pour les Quartiers St. Louis, Montcalm, St. Jean, du Palais, Jacques-Cardinal, St. Roch, Champlain et St. Pierre, de la Cité de Québec, conformément à l'Acte de la 29e Vict., Chap. 57, Section 12, Subsection 2, aura lieu LUNDI, le 6 DECEMBRE prochain, et qu'elle se fera en plein air aux lieux suivants, savoir: pour la charge de Maire en face de l'Hôtel de Ville.

VENTE A L'ENCAN

PAR J. PARKE & FILS.

NOUS avons reçu instruction de MM. LIVER-NOS & BIENVENU, de vendre par encan public, le No. 3, rue St. Jean, 50,000 PHOTOGRAPHES à savoir:

Tous les Archevêques et Evêques, les Membres du Clergé et les Juges d'Angleterre et du Canada; les Gouverneurs du Canada, les hommes remarquables des Etats-Unis; Les Représentants de Byron, en lot de 29. Les femmes célèbres de tous les âges, en lots. Les batailles et les principales villes du Canada en 1759. Les vues de Québec prises de tous côtés, grandes dimensions. Photographies de Prévôtés. Vues de Camps, Réguliers et Volontaires. Ateliers magnifiques. Peinture à l'huile représentant tout le SACRÉ CŒUR; elle mesure deux pieds de haut. Portraits aux trois quarts de Lord Monk. Portrait en buste de l'Historien Garnet et un grand nombre d'autres Photographies et Peintures à l'huile qui seraient trop long d'énumérer.

LUNDI PROCHAIN, LE 18 OCTOBRE.

NOTRE FONDS DE COMMERCE EN ENTIER, AU PRIX COURANT, Et en plusieurs cas, considérablement au-dessous.

L'assortiment général dont la supériorité est depuis longtemps établie, a été maintenu par d'immenses importations coté à coté tant en Marchandises de Goût qu'en Marchandises d'Utilité; Cotons, Toiles, Lainages, etc., par conséquent l'avantage offert au public est un de ceux qu'on rencontre rarement. La vente commencera également notre Magasin de Tapis et Etels d'ameublement.

PARKE & FILS, Encaniers, No. 10, Rue de la Fabrique, Québec, 23 nov. 1869.

BUREAU DE COMMERCE DE QUÉBEC. SYNDICATS OFFICIELS.

DES applications seront reçues par le soussigné jusqu'à MIDI le 26 du courant, de toutes les personnes désireuses d'être nommées Syndicats Officiels pour les districts judiciaires qui suivent en conformité des clauses de l'Acte de la Faillite 1869.

District des Trois-Rivières, comprenant les Comtés de Maskinongé, St. Maurice, Champlain et Nicolet—Trois Syndicats.

District de Québec, comprenant les Comtés de Québec, Fortin, Montmorency, Lévis, Lotbinière, et la Ville de Québec.

District de Saguenay, comprenant le Comté de Charlevoix du Saguenay—Deux Syndicats.

District de Chicoutimi—Comté de Chicoutimi—Un Syndicat.

District de Gaspé, comprenant les Comtés de Gaspé et Bonaventure—Deux Syndicats.

District de Rimouski—Un Syndicat.

District de Kamouraski, comprenant les Comtés de Kamouraski et Témiscouata—Deux Syndicats.

District de Montmagny, comprenant les Comtés de Montmagny et Bellechasse—Trois Syndicats.

District de Beauce, comprenant les Comtés de Beauce et Duchesne—Deux Syndicats.

District d'Arthabaska, comprenant les Comtés de Magentic, Arthabaska et Drummond—Trois Syndicats.

Une garantie déclarée satisfaisante par le Conseil du Bureau de Commerce de Québec pour la due exécution des devoirs du Syndicat Officiel et ad interim sera requise de toutes les personnes qui seront nommées à ce titre.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, à son bureau, Chambres Victoria, T. H. GRANT, Secrétaire.

Québec, 17 nov. 1869.

Dissolution de Société.

LES soussignés informent le public que la Société de Construction de Navires à St. Joseph de Lévis, connue sous les noms de CHARLAND & MARQUIS, est dissoute depuis le 20 d'Octobre dernier, d'après le consentement des deux parties. Les adresses continueront d'être les mêmes que par le passé, conduites respectivement par les deux citoyens associés.

M. Guillaume Charland est autorisé à régler les affaires restées en litige jusqu'à la date exclusive du 20 Octobre dernier; en conséquence il prie les personnes qui ont des comptes à régler leurs comptes dans le plus bref délai.

(Signé) WM. CHARLAND, F. X. MARQUIS.

Québec, 15 nov. 1869.—24

M. DESSANE.

M. A. DESSANE a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il commencent ses leçons de Musique à partir d'aujourd'hui, soit à son domicile, rue Fitz-Richmond, faubourg St. Jean, maison de M. Fiset, Prototypiste, soit aux domiciles des élèves.

Prix des leçons, une demi-heure; deux fois par semaine, chez M. Dessane, 50 cents, au domicile des élèves, 75 cents.

Québec, 10 nov. 1869.

TRES IMPORTANT POUR LES PROPRIETAIRES DE BOUILLIÈRES TUBULAIRES.

VIROLES BREVETÉES A VIS THOMAS DUNHAM FINEGAN POUR LES BOUILLIÈRES A VAPEUR.

NOUS, soussignés, associés à Notre-Dame de Lévis, désirons appeler l'attention des propriétaires de Bateaux à Vapeur, Ingénieurs et Fabricants de Bouillières sur le nouveau procédé suivant lequel la maison T. D. Finegan répare les Tubes des Bouillières Tubulaires. Ce genre de réparations se fait au moyen de Viroles Brevetées à Vis, qu'il est possible de fabriquer en Canada, et les annonceurs qu'ils sont maintenant prêts à exécuter dans le plus court délai possible les commandes qui leur seront données.

Les Tubes dans les Bouillières Tubulaires finissent ordinairement par se briser à l'intérieur et la manœuvre dont on les a réparés jusqu'à présent, laisse considérablement à désirer, de sorte que les propriétaires de Bouillières à Vapeur ont trouvé qu'il était beaucoup plus avantageux d'en acheter des neuves. Quelques mots d'explication convaincront les plus sceptiques que les VIROLES A VIS résistent davantage les Tubes, leur donnent une force beaucoup plus considérable et les rendent plus durables que des Tubes neuves sans ces Viroles à Vis.

Faites une légère ouverture au dedans de l'extrémité du tube au moyen d'un taraud ou autre instrument, et que cette ouverture ait de 1/4 à 1/2 pouce; introduisez la Virole à Vis dans l'ouverture jusqu'à ce que la tête de la virole touche à la fin du tube; ce procédé ne donne à la Vapeur aucun moyen de se livrer passage même à la plus haute pression. Ces Viroles à Vis peuvent non seulement servir aux vieux Tubes mais aussi aux Tubes neuves et spécialement aux Tubes en Cuivre et en Aluain, afin d'empêcher les extrémités d'être distendues.

Ces Viroles à Vis sont fabriquées de différentes grandeurs, depuis 1/4 à 4 pouces de diamètre, et sont vendues par D. LAINE & Cie., Lévis.

Québec, 13 nov. 1869.

BANQUE DE QUÉBEC.

AVIS est par le présent donné qu'un dividende de A TROIS TERS par cent sur le Capital de cette institution a été déclaré pour le semestre courant et que ce dividende sera payable à la Maison de Banque en cette cité le et après le 10 NOVEMBRE courant.

Les livres de transfert seront fermés depuis le 10 de ce mois jusqu'au 30 courant, les deux jours inclus.

Par ordre du Bureau, J. STEVENSON, Caissier.

Québec, 5 nov. 1869.

AVIS.

EXPIRATION DE SOCIÉTÉ. GLOVER & FRY.

EN conséquence de l'expiration de notre terme de société, et pour faciliter la liquidation de nos affaires, nous offrons au Public

LUNDI PROCHAIN, LE 18 OCTOBRE.

NOTRE FONDS DE COMMERCE EN ENTIER, AU PRIX COURANT, Et en plusieurs cas, considérablement au-dessous.

L'assortiment général dont la supériorité est depuis longtemps établie, a été maintenu par d'immenses importations coté à coté tant en Marchandises de Goût qu'en Marchandises d'Utilité; Cotons, Toiles, Lainages, etc., par conséquent l'avantage offert au public est un de ceux qu'on rencontre rarement. La vente commencera également notre Magasin de Tapis et Etels d'ameublement.

Positivement pour Argent Comptant Seulement.

Accepté pour gros montants, un billet approuvé sera accepté.

Notre Magasin sera fermé jusqu'à LUNDI PROCHAIN pour remarquer les effets.

GLOVER & FRY.

N. B. Toutes personnes endettées envers l'établissement sont requises de régler leurs comptes immédiatement.

Les livres seront fermés à dater d'aujourd'hui.

Québec, 14 octobre, GLOVER & FRY.

TRAVERSE DU GRAND TRONC.

A PARTIR D'AUJOURD'HUI, le vapeur St. George fera la traversée du fleuve, jusqu'à nouvel avis, comme suit:

LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA MONTRÉAL.

7.40 A. M.—Train Mixte pour Richmond et les stations intermédiaires.

8.30—Train de la malle pour la Rivière-du-Loup.

10.30—Train mixte pour la Rivière-du-Loup, les mardi, jeudi et samedis.

3.00—Train mixte de la Rivière-du-Loup, les lundis, mercredis et vendredis.

6.30—Train de la malle pour la Rivière-du-Loup.

7.45—Train mixte de Richmond et des stations intermédiaires pour l'Ouest.

Voyages intermédiaires pour fret.

A. GABOURY, Secrétaire, Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Québec, 6 nov. 1869.

LA MAISON PH. BRUNET, HORLOGER-SPECIALISTE.

VIEND de recevoir un assortiment considérable et choisi d'HORLOGES ET PENDULES de toutes formes et de toutes dimensions: Horloges Carries, Horloges Circulaires, Horloges Octogones, Horloges et Pendules de Chambre, de Salle à dîner et de Salon, Horloges et Pendules de fantaisie avec toutes les PERFECTIONNEMENTS MODERNES.

LA MAISON PH. BRUNET a reçu ces jours derniers un choix superbe de Montres en Or et en Argent.

Montres en Or, avec boîtes entières ou demi-boîtes artistiquement ciselées.

do en Argent, do do do

Châsses splendides en Or et en Argent avec objets de fantaisie de toutes sortes.

—Aussi— Une collection splendide d'articles de Bijouterie d'une grande richesse et de plus haut goût, tels que: Pendants, Anneaux et toutes formes, Bracelets, Épinglettes de Dames et de Messieurs, Joints, Bagues, etc., fabriqués dans le dernier goût.

Le tout à vendre à des Prix peu Coûteux.

ON SOLICITE UNE VISITE.

Québec, 12 oct. 1869.

LEGGO & Cie.,

Electrotypes, Gravures, Chromo et Photo-Lithographies, Imprimeries en Général, à l'aide d'une Presse à Vapeur.

Bureau: No. 10, Place d'Armes, Montréal.

Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine, Québec.

Cartes Géographiques, Plans, Livres, Cartes, Gravures, Ouvrages de Commerce de toute description, exécutés dans un style supérieur et à des prix incomparablement bas.

Québec, 18 oct. 1869.—21

SEL! SEL!!

3.000 SACS DE SEL.

A vendre par A. J. VENNOR, Rue Grant, St. Roch, Québec, 16 nov. 1869.

THE DU JAPON.

LES soussignés étant sur le point d'abandonner cette branche de commerce vendront à une grande réduction les 150 boîtes de Thé du Japon.

THIBAUDEAU, THOMAS & Cie., Québec, 12 nov. 1869.

A VENDRE.

UNE ISLE sur la Rivière Chaudière, vis-à-vis le Moulin à Farine de St. Bernard, d'environ quatre arpents de terre en superficie, propre à la culture, avec un bon et beau Moulin à Scie dessus construit. Par sa situation, cette île a des avantages d'un grand ordre, propres à des Manufactures et Moulins à Farine, et environnée d'endroits populeux et riches. Titres incontestables et termes de paiement faciles.

S'adresser à J. N. CHASSÉ, Notaire, à Ste. Marie, ou au propriétaire soussigné, à St. Isidore, FRANÇOIS NADEAU, St. Isidore, 6 nov. 1869.—18

AUX EBENISTES.

2000 lbs. d'EXCELSIOR à vendre aux prix de la Manufacture. L'EXCELSIOR est employé par les Ebénistes à la place du Crin, et se vend à meilleur marché. Il sollicite la commande d'un échantillon et fera espérer que j'aurai le patronage de tous ceux qui l'essayeront.

L. N. ALLAIRE, Agent pour la Manufacture, No. 7, rue St. Pierre, Québec, 19 nov. 1869.

PAS DE DECEPTION.

VENTE A BON MARCHÉ AU COMPTANT.

BERNARD & HEMOND, Commencent à Vendre, Aujourd'hui

A UNE REDUCTION VERITABLE POUR ARGENT COMPTANT.

BERNARD & HEMOND, Mettront en regard leurs prix avec ceux des autres maisons de Commerce qui ont publié des annonces.

BERNARD & HEMOND, Désirent appeler l'attention des Maîtres et Maitresses de Maisons sur cette

VENTE A BON MARCHÉ.

BERNARD & HEMOND, Offrent les Marchés les plus avantageux de la Saison. Leurs effets et leurs

prix sont énumérés dans des Circulaires, IL N'Y A QU'UN SEUL PRIX.

No. 4, rue St. Jean, Haute-Ville, Québec, Québec, 18 oct. 1869.

NOUVELLEMENT REÇUS. LIBRAIRIE NOUVELLE.

ALPHONSE DOUTRE & Cie., COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. GABRIEL, MONTRÉAL.

LIVRES DE DROIT

TRAITANT sur le Droit Civil, Droit Criminel, Droit Maritime et Droit International. Rolland de Villargues; Agnel; Breton; Berriat St. Prix; Bollaert et Colmet d'Auge; Courcy; Coïn-Delisle; Chauveau; Bedarride; Rogron; Desjardins; Tamber; Poujou; Vazille; Rodière; Vincent; Fouquier; Saint Esprit; Esco; Favard de Langlade; Westoby; Duranton; Troplong; Carré et Chauveau; Fother; Fresquet; Laboulaye; Duplessis; Krauss; Girard; Brier; Delvincourt; Alanne; Toullier; Pothier; Bagnat; Merlin; Guyot; Pigeau; Zachariæ; Pardessus; Ponce; Marcadé et Pont; Allard; Morlot; Caumont; Haury; Solon; Nicolin, etc., etc.

La Maison possède ces ouvrages tant en édition française qu'en édition belge.

LIVRES

LA COMPAGNIE CANADIENNE D'OUTOUCOU. MONTREAL.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

HOTEL DU CANADA. M. HONRÉ JEAN, de Cacoua, propriétaire de la maison connue sous le nom de JEANS HOTEL, informe sa nombreuse pratique et le public en général qu'il vient de s'installer à l'HOTEL DU CANADA à Montréal, où il promet à tous ceux qui voudront bien lui faire l'honneur de le patroniser tout le confort possible; sa table sera bien fournie et le service promptement et poliment fait; ses liqueurs et cigares seront toujours de première qualité.

HONRÉ JEAN, Montréal, 6 sept. 1869.

M. G. SEIFERT. UN NOUVEL ASSORTIMENT DES CHÂLIÈRES LUNETTES PERFECTIONNÉES ET DE LOGNONS DE LAZARUS, MORRIS & Cie.

LE GRAND DESIDERATUM. LA CHAISE-HAMAC PATENTÉE.

CORPORATION QUÉBÉC. PUBLIC.

J. D. LAWLOR, Fabricant de Machines à Coudre.

MACHINES À COUDRE DE SINGER à l'usage des Familles, différentes grandeurs.

MACHINES À COUDRE DE SINGER No. 2.

MACHINES À COUDRE ETNA (ne faisant pas de bruit).

MACHINES À COUDRE FLORENCE, action réversible, différents modèles.

MACHINES À COUDRE BÉTON-HOLE.

MACHINES À COUDRE CHAUSURES.

MACHINES À COUDRE DE PREMIÈRE CLASSE.

MACHINES À COUDRE DE SINGER à l'usage des Familles, différentes grandeurs.

MACHINES À COUDRE DE SINGER No. 2.

MACHINES À COUDRE ETNA (ne faisant pas de bruit).

MACHINES À COUDRE FLORENCE, action réversible, différents modèles.

MACHINES À COUDRE BÉTON-HOLE.

NOUVELLE MUSIQUE. GALOP de la Saison, par W. C. Lamont, Maître de Bande du 69^e Régiment de S. M.

LES AIRS SUÉDOIS. 1. Jeunesse, 2. Les Roses, 3. Le Roi, Chantés par Mlle. Christine Nilsson.

GRANDE CHANCE OFFERTE AU PUBLIC. Splendide occasion d'acheter à Bon Marché.

MARCHANDISES SÈCHES PREMIER CHOIX.

VENTE SANS RESERVE IRENÉ FORTIN, COIN DES RUES DU PONT ET ST. JOSEPH.

IMPORTATION GROS ET EN DÉTAIL. PRIX EXTREMEMENT BAS.

UN LOT DE COTON BLANC CROISÉE A 7/4, VALANT 11/4.

POUR LES ENFANTS ET LES MALADES. Nourriture Essentielle Concentrée.

PREPAREE PAR CHARLES MARTIN.

APPROUVEE et hautement recommandée par un grand nombre des premiers Médecins et Professeurs de l'Université McGill.

Extrait d'un des nombreux Certificats. Dr. ROBERT CRAIG, Médecin à l'Hôpital Général de Montréal.

A VENDRE. BLEU en Boules de Charles Martin.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

Tableau de l'heure du départ. CLOTURE.

IMPRIMERIE DE L'ÉVÉNEMENT. No. 1, RUE BUADE, A CÔTÉ DU BUREAU DE POSTE.

Presses à Vapeur. Le Propriétaire du Journal L'ÉVÉNEMENT ayant fait l'acquisition d'un matériel d'imprimerie très-varié, peut maintenant faire toutes sortes d'impressions, telles que:

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNÉRAIRES.

CARTES DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, Etc., Etc.

BLANCS POUR GREFFIERS, AVOCATS, NOTAIRES, HUISSIERS, Etc., Etc.

AFFICHES, PROGRAMMES, Etc., Etc.

FACTUMS, Etc., Etc.

LIVRES BROCHURES, Etc., Etc.

Le tout imprimé avec soin et élégance, à des PRIX RAISONNABLES.

Toute commande envoyée par la Poste, ou autrement, sera exécutée immédiatement, et les ouvrages expédiés par les voies les plus expéditives et les moins coûteuses.

GRANDE VENTE A BON MARCHÉ!! ALLEZ A L'ENSEIGNE DE LA FEUILLE D'ÉRABLE. No. 34, RUE DU PONT, ST. ROCH.

MONTMINY & BRUNET. MONTMINY & BRUNET ont décidé d'offrir tout leur fonds de MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER AU PLUS BAS PRIX POSSIBLE.

Les acheteurs trouveront à leur établissement les effets suivants: 1 grand lot de Wincoy de gd. la verge et plus.

Un grand lot d'Étoffes à Robes telles que: Drap Impératrice, Crêpe du Japon, Alpaca, Mohair, Cobourg, Mérinos Français, etc., etc.

PHARMACIE NOTRE-DAME DE LÉVIS. Le soussigné remercie ses pratiques résidant à la Pointe-Lévis et dans les Paroisses environnantes et le public en général des mêmes endroits, de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour.

Un Assortiment complet de tout ce qui est généralement vendu dans une Pharmacie — AUSSI — Un assortiment complet de Graines fraîches de Jardins, de Fleurs et de Champs, savoir:

Boîtes-Raves rouges, Boîtes-Raves blanches, Carottes rouges-sang, Carottes longues orange, Carottes hâtives, Carottes blanches, Carottes d'Altringham, Concombres Anglais, Concombres Canadiens, Fétouilles, Coursons frisés, Cornichons, Celeri blanc, Bête d'Inde, Persil Anglais, Persil Canadien, Fenouil Anglais, Gros Panais, Raves longues rouges, Raves rondes rouges, Raves noires, Vegetable marrow, Margarine, Graines de Fleurs, Graines de Pois, Cerfeuil, Choux d'hiver, Choux St. Denis, Choux-Fleur, Choux rouges, Choux frisés de Milan, Fèves jaunes, Fèves de Windsor, Fèves ramassées, Laitue blanche pommée, Melons brochés, Pois de jardins, Navets jaunes d'Alsace, Navets jaunes de Suède, Navets blancs Globe, Navets blancs hâtifs, Gros Oignons rouges, Sauges, Salades, Salsifis, Tabac, Tomates, Graines de Trèfle, rouge et blanc.

ALFRED GIROUX, Pharmacien, Grand Rue Saint-Laurent, Place du Marché, Passage, Notre-Dame de Lévis, Québec-Sud.

JOSEPH X. LAVOIE, AVOCAT, No. 35, RUE STE ANNE, HAUTE-VILLE, No. 12, RUE CRAIG, (DU PONT), ST. ROCH DE QUÉBEC.

ELZEAR DERY, AVOCAT, No. 6 RUE ST. LOUIS, HAUTE-VILLE. (Bâtisse des Franco-Maçons) Québec, 3 sept. 1869.—1 an.

HOMŒOPATHIE. Dr. BENDER, Médecin et Chirurgien. No. 9, Rue St. Jean, (en dehors).

LIBRAIRIE DE FABRE & GRAVEL. MONTREAL. LIVRES NOUVEAUX.

LA SOMME THÉOLOGIQUE DE ST. THOMAS, Latin, Français en regard, avec les notes Théologiques, Historiques et Philologiques, etc., par M. l'abbé Drouin, 15 vols., 8 in. Jolie reliure, \$30.00.

LA MÈME OUVRIAGE tout en français, 8 vols., 8 in. relié, \$15.00.

LA THÉOLOGIE AFFECTIVE ou ST. THOMAS, en méditation, par L. Hall, 5 vols., 8 in. \$6.50.

THÉOLOGIE DU CATECHISME, doctrine et vie chrétienne par M. l'abbé Leclercq, 2 vols., 12 in. relié, \$2.25.

LA VIE DE N. S. JÉSUS-CHRIST MÉDITÉE pour tous les jours de l'année et appliquée à l'Etat religieux, 2 vols., 12 in. \$2.25.

COURS DE CONFÉRENCES SUR LA RELIGION le plus complet, le plus suivi et le plus neuf sous tous les rapports, etc., par M. l'abbé Rue, 3 vols. 12 in. \$3.50.

CONSOLATIONS par le R. P. Al. Lefebvre, 1 1/2 in. relié, \$1.00.

LES CONSEILS DE LA SAGESSE ou recueil des maximes de Salomon le plus nécessaires à l'homme pour se conduire sagement, 1 vol. 12 in. relié, 75 cts.

ŒUVRES PASTORALES DE MONSIEUR GUIBERT, Archevêque de Tours, 2 vols., 8 in. relié, \$3.75.

LA LYRE ANGILOISE, Cantiques nouveaux offerts aux maisons d'éducation, paroles du R. P. Justin, Et chevery Musique et accompagnement de M. Nicolas Bonquet, 1 vol. 8 in. relié, \$3.75.

A vendre chez FABRE & GRAVEL, No. 219, Rue Notre-Dame, Montréal, Québec, 23 juillet 1869.

CHANTIER A LOUER. Le CHANTIER DE CONSTRUCTION situé à St. Adolphe, vis-à-vis la Pointe-aux-Lièvres, sur la Rivière St. Charles, et voisin de celui actuellement occupé par MM. Labbé et Julien. Ce chantier a été occupé pendant plusieurs années par W. Cotnam, éc.

EM PLACEMENTS. A CONCEDER à des conditions très-faciles dans le Faubourg Stadacona, vis-à-vis la Pointe-aux-Lièvres. Ce Faubourg est admirablement situé; d'un côté il touche aux chantiers de MM. Samson, Labbé et Julien et Cotnam, et aux moulins à scie de M. Richard.

DEUX TERRES A LOUER. La première connue sous le nom de Terre des Savanes est maintenant occupée par M. Marsand. Elle contient environ 20 arpents en superficie, est en bon état de culture, et sera louée pour plusieurs années.

LA deuxième, séparée de l'autre par un chemin, s'étend jusqu'au chemin des commissaires et elle contient environ 120 arpents d'excellente terre, cagnes pour 80 à 100 vaches. Les clôtures sont mises en bon ordre. Le ruisseau St. Michel passe à travers le côté Sud-Ouest; il s'y trouve toujours de l'eau.

Les deux terres sont situées à très peu de distance de la ville et touchent au Faubourg Stadacona. S'adresser à W. J. BICKELL, No. 38 Rue St. George, ou au bureau de MM. JOHN LEMESURIER, Rue St. Pierre, Québec, 17 Avril 1869.

SUCRE. Venant d'être reçu par le "Nova Scotian" SUCRE Brillant, en Sacs, A vendre par WILLIAM POSTON, Québec, 28 oct. 1869.